

Des mesures gouvernementales « pansements » sur un membre arraché

Qu'en est-il réellement de la **protection immédiate** des femmes en danger ? Quand une étude diligentée par le parquet général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence trahit un manque patent de prise en considération par les structures policières et une **carence judiciaire** en soulignant encore une fois que « l'homicide ou la tentative est la suite d'un comportement violent récurrent » et que **les forces répressives négligent les alertes**, le gouvernement propose « un audit » de 400 commissariats et gendarmeries pour 2020... Et sinon, en attendant, des femmes crèvent ?

Qu'en est-il du **numéro vert 3919, Violence Femmes Info**, présenté par les pouvoirs publics comme « le numéro national de référence » ? Il s'agit d'un numéro géré par un réseau d'associations (heureusement qu'elles existent !), la FNSF, **Fédération nationale Solidarité Femmes**, vivant en partie de dons ! Ce numéro d'écoute et de conseils ne fonctionne que de 9 h à 22 h en semaine et de 9 h à 18 h les week-end et jours fériés. Qu'on se le dise : tout est calme quand la nuit tombe !

Qu'en est-il des **violences économiques** courantes (vider un compte commun...) ? À l'heure actuelle, elles ne sont pas punies par le droit français.

Qu'est-ce 5 millions d'euros supplémentaires quand **220 000 cas de violences conjugales sont recensés** chaque année et que le Haut Conseil à l'Égalité préconise 1 milliard d'euros pour la prise en charge des victimes (contre 79 millions dépensés actuellement par le gouvernement) ?

Quelle prévention contre la violence à l'égard des femmes ?

On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles le gouvernement ne prend en compte que la sphère conjugale dans ce Grenelle. Les violences à l'égard des femmes sont **omniprésentes dans tous les domaines de la vie quotidienne et notamment dans le domaine public**. Elles sont encore persistantes en milieu **scolaire** (activité ou lecture imposées/orientées en fonction du sexe...), **étudiant**, **professionnel** (harcèlement sexuel avec ou sans ascendant) ou encore **médical** (violences gynécologiques).

Tant que les abus perpétrés au sein même des sphères publiques ne seront pas dénoncés et que des mesures de prévention ne seront pas mises en place de manière systématique et planifiée dès l'accueil des plus jeunes, les violences à l'égard des femmes ne seront pas éliminées, car elles resteront la conséquence de traditions patriarcales entretenues par les pouvoirs publics.

Pour éliminer la violence à l'égard des femmes, exigeons :

- La mise en application concrète du **principe d'égalité des droits des femmes et des hommes**, garanti par de nombreux textes dont le Préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946 ;
- La planification d'un vrai **budget** sur le long terme ;
- La planification de la **prévention** dès le milieu scolaire, dans toute la sphère publique ;
- Le **recrutement** massif des personnels d'accueil ;
- **L'augmentation des moyens d'hébergements d'urgence** et de prise en charge matérielle et psychologique des victimes ;
- La **sanction des dysfonctionnements policiers** à l'égard des victimes de violences ;
- La dénonciation du fait que les missions actuelles des forces répressives de l'État sont plus orientées vers la défense des intérêts capitalistes que vers la protection des personnes, faute d'une **formation adéquate à l'accueil des victimes**.